

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN



SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{er} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 fr. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 fr. 50; Petites ann., 0 fr. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal.

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION : TUNIS — 5, rue Es-Sadikia (anciennement Municipalité) — TUNIS
TÉLÉPHONE 7.94
TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : **J. VÉHEL**

LE PROTECTORAT MOURRA DU RAPT DES « PHOSPHATES TUNISIENS » DE KALAA-DJERDA

LA FROUSSE DES GENDARMES !

Les Pirates de la Finance et des Phosphates Tunisiens osent relever la tête...

...Mais ils ont la frousse des Gendarmes !

Une jolie légende orientale raconte qu'un sultan puissant condamnait toujours les voleurs, quelle que fut l'importance de leur larcin, à la peine capitale. Cette sévérité ne manqua pas de soulever une sérieuse émotion parmi ses sujets, et un jour que le pacha, mollement assis sur des coussins brodés, tenait audience de justice, ses vizirs, se faisant les interprètes de la *vox populi*, s'enhardirent à lui demander le pourquoi de ses arrêts inexorables.

Le prince sourit. Pour toute réponse, il ordonna de faire comparaître devant lui un voleur quelconque pris parmi les individus arrêtés par la police :

« Parles, lui dit-il, en toute franchise et sans crainte. Du reste, prends mon chapelet, gage que ta franchise ne saurait t'attirer aucune représaille. Réponds à ma question : chaque fois que tu te rends quelque part pour voler, si tu es surpris par quelqu'un, que fais-tu ?

— Je le tue, pour supprimer un témoin gênant.

— Vous voyez, dit le monarque à ses ministres et à ses courtisans, que j'avais raison d'être sévère. Car le voleur qu'un hasard fait surprendre, tente fatalement un retour offensif et n'hésite pas à devenir un meurtrier. En le condamnant à mort, je prévins l'assassinat probable d'un honnête homme que le mauvais sort aurait mis sur le chemin du délinquant. »

Cette légende nous revient en mémoire pour des cas personnels. L'an dernier, quand nous commençâmes la publication de nos révélations sensationnelles sur les agissements interlopes, anti-français et peu honnêtes du Crédit Lyonnais, les dirigeants de ce comptoir, semblables au héros de la légende arabe, au lieu de se terroriser, tentèrent au contraire un retour offensif contre celui qui a surpris leurs « bedides affaires » et les a bravement dénoncées. Ils s'empressèrent aussitôt d'adresser en catimini, à leurs actionnaires de Tunisie, une circulaire confidentielle dans laquelle, pour rassurer les craintes légitimes de ces derniers et endormir leurs appréhensions et leurs soupçons, ils n'hésitèrent pas à couvrir le journal d'une hotte de calomnies, que nous avons, du reste, vertement relevées.

Les pelés, les galeux, d'où venait tout le mal, ce n'était plus eux, mais nous, pour avoir voulu dessiller les yeux de la naïve clientèle de ce grand établissement financier, de ce

« minotaure de l'épargne ».

Le même fait s'est renouvelé pour Kalaa-Djerda. Une bande de malfaiteurs internationaux s'introduit, à la faveur de diverses circonstances, sur le territoire d'une tribu indigène, chasse les occupants et s'introduit à leur place. Terrorisés, désemparés, les victimes n'osent se défendre. Nous arrivons, nous surprenons les flibustiers en quelque sorte la main dans le sac et, poussés par l'indignation et par plusieurs des bénéficiaires du rapt, nous jetons le cri d'alarme : « au voleur ! au secours ! ».

Que croyez-vous que firent les accapareurs ? Se sont-ils enfuis, en abandonnant leur butin ? Que ce serait peu les connaître ! Ils se retournèrent contre nous et ils brandirent, non point le couteau ou l'escopette, mais une arme plus dangereuse et plus vile : la basse calomnie, l'injure, le mensonge.

Nos lecteurs ont eu un échantillon de ces procédés dans la lettre de M. Bellot que nous avons reproduite et analysée tout dernièrement.

Nous devons ajouter aujourd'hui que nous recevons, de temps à autre, de la part de ces individus, de leurs créatures ou de leurs valets, des épîtres grossièrement impertinentes couragement anonymes, où le fiel le plus pur s'allie à un désir inassouvi de salir celui qui les a empêchés de jouir en paix du produit de leur larcin.

Cela nous fait, tout au plus, sourire et hausser les épaules.

L'histoire n'est donc, comme on dit, qu'un éternel recommencement et une longue suite de faits qui se ressemblent. L'idée du pacha de la légende n'est donc point dépourvue de vraisemblance et de sagesse.

C'est le cambrioleur nocturne qui se transforme en assassin et enfonce froidement la lame de son poignard dans la poitrine de celui qui le prend sur le fait. C'est le fauve blessé par le chasseur, qui se retourne contre lui. C'est la vipère que l'on vient d'écraser du talon et qui tente de vous piquer. C'est aussi le contrebandier, le maraudeur ou le braconnier qui, sur le point d'être appréhendé au collet, tourne son arme contre le douanier, le gendarme ou le garde-champêtre.

C'est, enfin, les flibustiers de la finance, de la politique ou des affaires, dont nous déjouons les calculs coupables, les subtiles conceptions, les criminelles opérations, les tentatives d'accaparement, d'escroquerie ou de spoliation honteuse, qui cherchent à nous égratigner, à nous salir, à nous calomnier dans le but évident de nous mettre dans l'impossibilité de leur faire impitoyablement rendre gorge.

Nous continuerons, en dépit de leurs saletés contre nous, à dénoncer leurs méfaits contre la justice et le bon droit, jusqu'à ce qu'ils aient rendu gorge.

JEAN-SANS-PEUR.

BILLET DE LA SEMAINE

Les mauvaises mines...

mais pas pour les lanceurs de titres !

On annonce une assemblée générale de la Société de Nebeur pour le 29 courant, au siège social à Tunis. C'est donc dans notre ville qu'elle va se tenir.

Allons-nous voir venir les écumeurs de l'épargne et de la Tunisie, qui ont fait monter ce mauvais papier d'une valeur nominale de 100 francs à plus de 200, alors qu'ils ne pouvaient pas ignorer que le minerai était inutilisable par suite de sa composition chimique, les hommes qui ont monté le baluchon au Gouvernement avec la complicité d'un Gourgnechon, pour avoir leur chemin de fer qui coûta une vingtaine de millions aux contribuables, alors que la plus élémentaire honnêteté commandait de prévenir le Gouvernement qui n'aurait pas poussé plus avant la construction d'un chemin de fer devenu désormais inutile.

Mais cet aveu, c'était l'écroulement de la Société et le remboursement des titres au prix du cours du jour, et voilà ce qu'il fallait éviter à tout prix pour rembourser au pair ceux qui pourraient crier au voleur et opérer tout de même un gros bénéfice sur une mauvaise affaire. Comment avoir des craintes en voyant le Gouvernement pousser la construction de la voie ferrée destinée au transport du minerai ?

Nous verrons ce que fera l'assemblée générale et si les porteurs se déclareront très satisfaits de la perte de leur argent ou s'ils régrimberont.

Mais ce que nous ne pouvons encaisser, c'est que la Société puisse sortir indemne, sans avoir aucune indemnité à payer pour inexécution des engagements pris relativement aux transports, alors qu'on la tient par ailleurs, si elle faisait des difficultés pour s'exécuter.

L'autre mine, c'est Sidi-Driss, la belle et intelligente conception de la Compagnie Algérienne et de ses dirigeants de Tunisie

Les actionnaires de cette mine se sont réunis le lundi 8 juin courant en assemblée générale extraordinaire.

On a nommé, à cette réunion, trois liquidateurs amiables, MM. Cattar, E. Licari et Moreau, avec mission de :

1^o Essayer de reconstituer la Société avec le concours d'actionnaires anciens et nouveaux ;

2^o à défaut, essayer de conclure la vente à la Société de Moktael-Hadid qui avait déjà engagé des pourparlers à ce sujet ;

3^o et en cas de non-réussite de ces deux moyens, déposer le bilan de la Société.

Nous attendrons le résultat des démarches des trois liquidateurs amiables.

LE SEMAINIER.

NOS ÉCHOS

LE MINISTÈRE VIVIANI

Le ministère Ribot a été aussitôt renversé que constitué et remplacé par le ministère Viviani au sein duquel nous comptons de bons et excellents amis.

Nous avions été atterrés à l'annonce que la France pouvait être gouvernée, après quarante années de République, par le centre-gauche Ribot, comme il y a vingt ans et nous nous demandions si ce cauchemar allait durer longtemps. Notre crainte a été de courte durée et nous avons été heureux lorsque est parvenue la dépêche annonçant la mise en minorité du cabinet Ribot et sa démission.

Et notre joie fut plus grande lorsque le lendemain nous apprenions la constitution du Ministère Viviani dont quelques-uns de nos amis font partie.

Nous lui souhaitons une existence longue et fertile aux intérêts du pays.

Voici la composition du nouveau Cabinet :

Présidence du Conseil et Affaires Étrangères	M. VIVIANI.
Intérieur	M. MALVY.
Justice	M. BIENVENU-MARTIN.
Finances	M. NOULENS.
Guerre	M. MESSIMY.
Marine	M. GAUTHIER.
Instruction Publ.	M. AUGAGNEUR.
Commerce	M. THOMSON.
Agriculture	M. FERNAND DAVID.
Travaux Publics	M. RENOULT.
Colonies	M. RAYNAUD.
Travail	M. COUBA.

Sous-Secrétaires d'État :

Intérieur : M. JACQUIER.
Guerre : M. MOREL.
Beaux-Arts : M. DALIMIER.
Marine marchande : M. AJAM.
Affaires étrangères : M. ABEL FERRY.

JOIE RENTRÉE

M. Mougeot jubilait fort de voir son ami Dessoye faire partie de la combinaison Ribot. Dame, quand la correctionnelle vous guette ! C'était un atout dans son jeu pour toutes ses affaires plus louches les unes que les autres.

Sa joie aura été de courte durée, et M. Dessoye supportera jusqu'à la fin de son mandat cette lourde faute politique.

LA C^{ie} DU PORT DE BIZERTE

Au moins, voilà une Société qui ne cherche pas à gaspiller son argent. Elle s'est fendue généreusement de... cinq cents francs en faveur des victimes de la sécheresse.

Ses actionnaires ne manqueront pas d'exprimer leur reconnaissance à l'administrateur délégué de gérer aussi bien les intérêts de la Société. Le tout n'est pas de gagner de l'argent et de savoir obtenir toutes sortes de faveurs dont la première est incontestablement d'éviter le rachat, mais de ne pas jeter l'argent par les fenêtres. Un bon point à M. l'administrateur délégué, quel qu'il soit, car nous n'avons pas l'heur de le connaître.

A propos de cette souscription, félicitons sans réserves le Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie de son large geste de 20.000 francs et ramenons à 20.000 francs le chiffre de 40.000 francs versés par la Banque de l'Algérie ; aussi nos réflexions subsistent-elles plus que jamais sur ce don infime pour une banque jouissant du monopole que l'on sait et de l'usage qu'elle en fit pendant deux ans.

LE BUREAU TUNISIEN

AU MINISTÈRE DES A. E.

On a annoncé un remaniement des services au Ministère des Affaires étrangères qui sont aujourd'hui divisés en trois grandes sous-directions : l'Amérique, l'Afrique et l'Asie.

Par suite de ce remaniement, ce n'est plus comme du temps de MM. Benoit ou

Dobler, le bureau de la Tunisie a perdu de son importance et le titulaire du poste devient un petit sous-chef de bureau d'enregistrement de la correspondance comme il y en a tant au Quai d'Orsay.

LIGNE D'ALGÉRIE

Est-il possible que, sur une artère aussi fréquentée que la ligne d'Algérie, le premier train ne quitte Tunis qu'à 8 h. 16 du matin ? Est-il possible que le train, dit direct, s'arrête à toutes les gares, même les plus petites ?

Il y a quelques années, l'honorable M. Saint-Romas, alors directeur à Tunis, avait songé à créer un train omnibus partant de Tunis deux ou trois heures avant le train direct pour prendre en route les voyageurs et bagages des petites gares, ce qui aurait permis au train direct de « brûler » les petites stations.

La presse, avouons-le, suivit stupidement quelques colons que cette excellente réforme allait gêner, et le projet tomba à l'eau, si l'on peut dire.

Il faudrait reprendre aujourd'hui la question en vue du service d'hiver, de façon à mettre en circulation non plus un direct mais un express de toutes classes ne prenant des voyageurs que pour un parcours d'au moins 100 kilomètres. Et il faudra aussi un jour opérer de la même façon sur la ligne si active de Tunis à Sfax, lorsque les travaux entrepris seront achevés.

POUR LA CORSE

Malgré ce qui a été dit et publié, nous n'avons jamais cru que la Compagnie Générale Transatlantique ait l'intention de supprimer l'escala d'Ajaccio, au moins pendant la saison estivale.

Ce service est appelé à faire nouer des relations commerciales avec l'île de Beauté, qui s'étendront par la suite et assureront au service maritime un fret suffisamment important pour le maintenir pendant toute l'année. On sait que les diverses Compagnies maritimes, syndiquées, se sont partagées les lignes postales ou autres de la Méditerranée.

Le service Tunis-Ajaccio-Marseille a peut-être porté ombre à la Compagnie Frayssinet qui assure les relations — et quelles fichues relations ? — entre le continent et la Corse et a demandé à la C^{ie} Transatlantique d'abandonner un service qui nuisait à ses affaires.

Nous ne voyons pas d'autres motifs à la C^{ie} Transatlantique pour renoncer à un service qui ne peut que prospérer par la suite, surtout si ce service, au lieu d'aller à Marseille, aboutissait à Nice. Les trois quarts des Tunisiens abandonneraient le passage par Marseille où ils sont l'objet d'une exploitation éhontée qu'aucune réclamation à la mairie ou à la préfecture n'a pu faire cesser, pour la ligne de Nice.

Où est Pichon-le-Camp ?

A-t-on remarqué que pendant le cours des négociations du premier ministère Viviani ou de celui de M. Ribot, le nom de Pichon-le-Foire n'a été mentionné par personne comme pouvant faire partie d'une des deux combinaisons politiques ?

C'est le commencement de la chute de ce tourne-casaque que le collège sénatorial du Jura achèvera en janvier prochain.

Tant va la cruche à l'eau qu'elle finit par se briser ; tant l'homme a de vilénies sur la conscience qu'on finit par le repousser du pied comme une bête malfaisante !

Et dire que ce particulier a pu croire un moment qu'il pourrait rentrer à l'Elysée !

C'eût été du propre !

Lire LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE c'est s'instruire.

Absinthe Supérieure PREMIER FILS

Agent général pour la Tunisie : Aug. DUCROS - Tunis

Le Crédit Lyonnais est-ce une trahison ?

Le journal *l'Argent* a publié récemment un article qui devait naturellement demeurer inaperçu, puisqu'il mettait en fâcheuse posture l'établissement qui arrose le plus généreusement la presse : nous avons nommé le Crédit Lyonnais.

Les faits que révèle notre confrère ont une importance capitale. Ils ne touchent pas seulement aux questions financières, ils visent plus haut : c'est la défense nationale qu'ils atteignent. Voici l'article :

On n'est pas d'un chauvinisme stupide et agressif, on n'est pas atteint d'une crise de xénophobie aiguë et hurlante quand on regrette certains placements en valeurs étrangères. Et quand l'avenir vous donne raison, quand les cours s'effritent, quand la déconfiture menace, on a le triomphe modeste et on regrette de n'avoir plus qu'à prononcer le mot inutile et décourageant de tous les prophètes : « Je vous l'avais bien dit ! ».

En octobre 1912, au moment inopportuniste de l'ouverture des hostilités balkaniques, le Crédit Lyonnais procéda en sourdine, par voie de démarcheurs et à ses guichets, à l'émission de 70.000 obligations 4 % de 500 fr. de la Première Union de Caisse d'Épargne Nationale de Pesth. C'était au lendemain du refus par le Gouvernement français de l'emprunt hongrois. L'Autriche avait besoin d'or à tout prix ; elle émit un emprunt intérieur et tapa à tour de bras tout ce qui était tapable, la Caisse de Pesth en particulier. De sorte que la France était mise, par le Crédit Lyonnais, à contribution en faveur d'une puissance triplicienne, au moment où celle-ci allait mobiliser et où l'horizon politique était chargé d'orages ; c'était peu patriotique et c'était maladroite.

Il ne pourrait y avoir, non pas excuse, mais circonstance faiblement atténuante que si le placement était de toute première sécurité et d'un revenu très avantageux. Il n'en était rien. Le démarcheur, profitant de l'ignorance des braves gens en matière financière, jouait sur les mots : Caisse d'Épargne et Nationale, et il ajoutait : les disponibilités de cette caisse d'épargne sont employées en prêts hypothécaires.

Il amenait donc cette confusion dans les esprits qu'il s'agissait d'une Caisse d'Épargne doublée d'un Crédit Foncier, le tout ayant une sorte de garantie d'Etat. En réalité les mots font illusion sur la chose.

La Caisse de Pesth est une banque, sans aucune garantie d'Etat, qui pratique le dépôt et les prêts hypothécaires avec ses dépôts. C'est-à-dire qu'elle fait ce qu'aucun établissement de crédit n'oserait faire : elle immobilise ses dépôts exigibles, et se met dans l'impossibilité de rembourser, en cas de panique ou même d'émotion. Tout ce qu'a de dangereux une pareille situation ressort de l'accident qui arriva à la Caisse de Budapest. Cet établissement a de grosses difficultés de paiement et les capitalisations est d'ores et déjà considéré comme perdu. Que cela serve d'avertissement.

Quant à la qualité du placement, il nous suffit de noter que les premières 50.000 obligations placées en 1910, à 487,50 par le même Crédit Lyonnais, cotent péniblement 445, et que l'accroc de Budapest les menace d'un recul violent. Quant à celles de 1912, au nombre de 70.000, elles ne sont pas cotées ; elles sont irréalisables, sauf avec la bonne volonté du Crédit Lyonnais, qui en ravalerait bien quelques-unes pour faire plaisir à ses clients ; mais qui ne voudrait ni ne pourrait les ravalier si les ventes se précipitaient sur le marché.

Que conclure ? C'est que, quoiqu'en disent les grands établissements de crédit, quand ils sont pris, même violemment, à partie par certains journaux, quand on parle de leurs trop nombreux placements aventureux, surtout à l'étranger, quand leur clientèle se plaint amèrement des déceptions que démarcheurs et guichetiers leur ont causées, tout cela est loin d'être faux. Et les obligations 4 % de la Caisse de Pesth sont une peste pour les portefeuilles français, mais ne sont pas un fleuron à la couronne de la banque émettrice.

Ce n'est pas nous qui l'avons dit : c'est un journal exclusivement financier, un journal qui n'est pas en mauvais termes avec le Crédit Lyonnais, qui avoue qu'alors où, d'un instant à l'autre, nous pouvions avoir la guerre avec l'Allemagne, c'est-à-dire avec la Triple-Alliance, le Crédit Lyonnais faisait passer l'or français à une puissance triplicienne.

La requête d'un confrère aux députés de la Haute-Marne

Le *Progrès de la Haute-Marne*, ancien journal de Mougeot, demande au nouveau député de Langres, M. Dessein, de se joindre aux deux députés-vétérans pour leur rappeler le vote qu'ils ont émis à la défunte Chambre.

Il s'agit de l'ordre du jour suivant qui vise en plein cœur le sénateur-Mougeot — l'empereur des Phosphates Tunisiens, des terres sialines, de la mine de Nebeur et autres affaires aussi malpropres :

« La Chambre, prenant acte des déclarations de la Commission d'enquête, réprovoque les interventions abusives de la finance dans la politique et de la politique dans la justice, affirme la nécessité d'une loi sur les incompatibilités parlementaires, et, résolue à assurer d'une façon plus efficace la séparation des pouvoirs, passe à l'ordre du jour. »

Sous prétexte d'assurer la défense laïque, ou la continuité de nos relations avec les Beni-Bouffé-Tout, il ne faudrait pas que l'oubli se fasse sur cette importante question.

A part quelques exceptions, le Parlement est suffisamment médiocre pour qu'on le discrédite encore avec les pratiques de politiciens écumeurs d'épargne et brasseurs d'affaires.

LE PÉRIL CINÉMATOGRAPHIQUE

II.

Nous avons dit, dans notre dernier numéro, que le nombre des cinémas augmente sans cesse à Tunis, étant donné le goût très prononcé que montre le public de notre ville pour ce genre de spectacles. L'exploitation d'un cinéma est devenue donc une opération si fructueuse qu'elle a tourné la tête à plus d'un de nos concitoyens. C'est une véritable frénésie chez tous ceux qui ont quelques centaines de francs péniblement économisés ; de modestes et paisibles commerçants ou industriels, des ouvriers même ont bazaré leur fonds de commerce et jusqu'à leur mobilier pour monter un cinématographe.

Si c'est de l'engouement chez les spectateurs, c'est du délire du côté des exploitants. Plusieurs de ces derniers possèdent deux ou trois établissements cinématographiques. Mais, en toute chose, l'abus est nuisible, et l'on a déjà enregistré la faillite de quelques cinémas situés dans les abominables et insalubres ruelles de la ville indigène.

Nous avons mentionné l'état anti-hygiénique de quelques-unes de ces salles surchauffées et empuanties ; nous nous sommes attardé sur les ravages que pourraient exercer sur des jeunes cerveaux la vue de tous ces drames incroyables, complaisamment détaillés par l'image. Signalons encore les atteintes à la saine morale qui se perpétrent dans l'obscurité propice : des atouchements obscènes, des turpitudes indéfinies et parfois même de menus larcins. L'autre soir, dans un de ces établissements, l'électricité lit tout-à-coup défaut. Ce fut, dans la salle, des cris divers d'animaux, des appellations triviales, des « bruits maltais », des baisers sonores que des loustics faisaient claquer sur la paume de leurs mains pour faire croire à des embrassades réelles et qui mettaient en joie l'auditoire. Sans compter que quand, *fiat lux*, la lumière revint, quelques-uns constatarent amèrement que d'habiles pickpockets avaient mis à profit cet instant et avaient pu déguerpier sans être autrement inquiétés.

Nous avons fait voir ce qu'est la clientèle ordinaire des cinémas ; disons un mot de la foule qui stationne au dehors, regardant le mur « derrière lequel il se passe quelque chose ».

Il y a là des garçonsnetts qui auraient dû être déjà dans leur lit depuis longtemps et que leurs parents attendent anxieusement. Qu'est donc devenue la décision policière prise l'an passé, de conduire au poste les enfants surpris seuls sur la voie publique après dix heures du soir ? Voilà des garnements ne possédant même pas les quelques sous indispensables pour se payer un billet d'entrée et qui sont là, harcelant les spectateurs pendant les entr'actes pour leur demander l'aumône de leur contremarque. Que

voilà une mendicité d'un nouveau genre !

Il y a aussi dans cette foule de nombreux marchands ambulants cherchant à écouler le restant de leur marchandise de la journée ; des invertis équivoques qui font à notre cité une si déplorable réputation et qui, comme les hiboux et les bêtes puantes, ne sortent qu'à la faveur de la nuit pour rôder autour des lieux où l'on s'amuse ; on y coudoie encore des « poissons verts » à casquette ou à chéchia, surveillant du coin de l'œil les évolutions de leurs « marmites » désireuses de rapporter beaucoup de « pognon » à leur « poteau ».

Voilà la foule qui encombre les abords des spectacles et parmi laquelle la police pourrait opérer de jolis coups de filet.

En France également, la multiplication rapide des « cinés » a produit les mêmes effets ; des traqueurs rapaces ont voulu spéculer sur les plus bas instincts et l'engouement de la foule ; mais celle-ci, autrement intellectuelle qu'à Tunis, a déserté les cinémas qui ont dû prestement renoncer à leurs spectacles démoralisateurs et se confiner dans des scènes humoristiques ou des films scientifiques. A Paris s'est fondée l'Œuvre du Cinéma du Peuple, dont le but méritoire est de se servir de l'écran pour contribuer à l'éducation prolétarienne.

Mais à Tunis, tant que ces exhibitions cherchent à drainer l'argent du peuple en lui offrant des représentations malsaines et l'appât de « primes gratuites », de consommations plus ou moins frelatées ou de « cadeaux aux enfants accompagnés de leurs parents », tant que l'âpre concurrence engendre la surenchère et la course au sensationnel, ces théâtres peu recommandables devraient être l'objet d'une étroite surveillance. Leurs affiches même, que des hommes-sandwichs promènent à travers nos rues, semblent presque un appel au crime.

Nous nous répétons : nous aurions été les premiers à nous réjouir si l'on servait au public des spectacles aussi sains qu'ils sont bon marché ; mais réaliser, à peu de frais, des bénéfices énormes en étalant le vice, la honte, l'invraisemblance et le scandale, il y a là un crime civique qui tombe sous le coup de la loi.

Le Gouvernement qui a charge d'âmes et devrait prévoir — ce qui est la meilleure façon de gouverner — doit mettre un terme à cette situation en réglementant les cinémas et en les imposant sans retard. Frappez à la bourse — c'est l'endroit le plus sensible — ceux qui s'enrichissent de si mauvaise manière aux dépens du peuple.

(à suivre).

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE sait tout, dit tout, renseigne sur tout.

La réclamer partout, tous les mardis matin.

Nos services postaux avec la France

Au sujet des services postaux entre la France et l'Algérie-Tunisie, renouvelés de six mois en six mois avec les Compagnies maritimes qui desservent la Tunisie et l'Algérie, le Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine marchande a fait les déclarations suivantes :

Actuellement, les services du Ministère de la Marine et les Compagnies de navigation méditerranéenne vivent sur le pied de la tacite reconduction, c'est-à-dire que leurs rapports sont ceux du mauvais propriétaire avec le mauvais locataire. Ce régime provisoire doit prendre fin. Il a déjà beaucoup trop duré, puisque la Commission d'études pour le renouvellement des conventions en est à son huitième avant-projet. Les conventions expirées coûtent à la Métropole 1.400.000 fr. par an, à la Tunisie 200.000 fr. et à l'Algérie 400.000 fr. soit un total de 2 millions attribués aux Compagnies. Celles-ci ne refusent pas pour ce prix de créer des services nouveaux, mais encore demandent pour continuer à assurer les services actuels, une subvention de 11 millions. De telle sorte qu'à chaque date périodique du renouvellement, les 12 mars et 12 septembre, le Ministre se demande avec anxiété si le courrier postal ne va pas rester sur le quai, à Marseille.

Le Ministre des Finances, auquel M. Ajam s'était adressé pour obtenir

des ressources nouvelles, a répondu que les Chambres de Commerce françaises étaient satisfaites du régime actuel, il appartenait à la Tunisie et à l'Algérie de payer les frais si elles désirent améliorer leur situation.

Cet état de choses déplorable ne saurait cependant s'éterniser. En attendant qu'une solution favorable intervienne, le Ministre a demandé aux Compagnies méditerranéennes ce qu'elles pouvaient bien lui donner pour deux millions. Un nouveau projet vient d'être déposé par M. Dal Piaz ; il sera incessamment discuté.

Dans tous les cas, quelle que soit la solution qui interviendra, alors même que le Ministre ne peut pas prendre d'engagement formel sur le fond de la question, il donne la promesse formelle que la situation sera réglée dans un esprit de justice absolue. Il sera procédé à une ventilation des offres faites par l'Algérie et par la Tunisie, et chaque colonie en aura pour son argent. La solution définitive dépend de la Commission du Budget et du Parlement, auprès desquels M. Ajam se fera l'avocat des intérêts de la Régence.

LA HERNIE

Toutes les personnes atteintes de hernies qui ont en vain essayé les bandages de tous systèmes, obtiendront à coup sûr le soulagement et la réduction radicale de leur infirmité en portant le nouvel Appareil pneumatique sans ressort inventé par le grand Spécialiste de Paris M. A. CLAVERIE.

Il y a pour tous un intérêt vital à assurer la contention intégrale de leur infirmité au moyen de cet incomparable appareil qui supprime la hernie en rendant au blessé toute sa vigueur et toutes ses capacités de travail.

Recommandés par plus de 5.000 Docteurs-Médecins, portés par plus de deux millions de blessés, les appareils CLAVERIE ont provoqué de nombreuses guérisons et des milliers d'attestations enthousiastes.

Dans notre contrée notamment, où la personnalité de M. A. CLAVERIE est depuis longtemps connue et hautement appréciée, nombreux sont les blessés qu'il a délivrés à tout jamais des souffrances, des inquiétudes et des misères causées par cette déplorable infirmité.

C'est pourquoi nous sommes heureux de rappeler la présence en Tunisie du renommé Spécialiste qui fera l'application de ses appareils perfectionnés en donnant à chacun tous conseils et renseignements désirés, de 9 h. à 5 h., à :

Sfax, mardi 16, Grand Hôtel ;
Kairouan, jeudi 18, Splendid Hôtel ;
Sousse, vendredi 19 et samedi 20, Grand Hôtel ;

TUNIS, dimanche 21, lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 juin, Grand Hôtel de Paris.

Bizerte, jeudi 25, Grand Hôtel.

CEINTURES-MAILLOTS CLAVERIE pour tous les déplacements des organes chez la femme (hernies ombilicales, descentes et déviations de la matrice, rein mobile, etc.

Le B.-G. algérien est racheté

Suivant une dépêche de notre éminent ami M. Gaston Thomson, député de Bône, aujourd'hui ministre du Commerce, le décret sanctionnant le rachat du Bône-Guelma a été signé par le Ministre des Travaux Publics et va paraître au Journal Officiel.

D'autre part, les Délégations Financières qui sont réunies en ce moment à Alger, ont adopté le rapport de la Commission nommée pour l'examen de la contribution de cinq millions aux dépenses militaires en déclarant toutefois que cette somme est très élevée et qu'il est impossible à l'Algérie d'accorder une contribution au-delà de trois millions.

Comment, dans ces conditions, l'Algérie a-t-elle pu prendre à sa charge un fardeau de deux cents millions représentant la dette du Bône-Guelma ?

Les Minotaures de l'Épargne

LA VÉRITÉ sur le CRÉDIT LYONNAIS

La nationalisation du Crédit Lyonnais devient indispensable. - Interpellation Delahaye. - Les commissions touchées sur les emprunts russes. - Le dédain des hommes d'Etat russes pour la France et ses institutions financières. - Opinion des grands-ducs de Russie sur notre armée : leur mépris pour nos généraux. - Les Russes craignent l'Allemagne et l'admirant.

En constituant une armée d'employés gouvernée selon les principes de l'administration officielle, en établissant sur tous les points du territoire des agences qui ressemblent à s'y méprendre à des préfectures et à des sous-préfectures financières, le Crédit Lyonnais ne s'aperçoit point qu'il se rapproche de plus en plus du moment où, devenu presque semblable à un organisme gouvernemental, il suffira de changer la casquette de ses grooms pour achever la transformation.

Nous n'avons ici rien de neuf. Aux Etats-Unis, l'opinion de tous les hommes d'Etat et de la magistrature fédérale sur le droit absolu de la nation à absorber les services publics, ou devenus tels par suite de leur importance économique, est fixée depuis longtemps. Toujours, à chaque occasion, la Cour Suprême de Washington a soin de poser, dans ses jurisprudences relatives aux Compagnies de chemins de fer, le principe du retour des services de transport à l'Etat. Les hommes politiques, même les plus modérés, n'ont pas mis une insistance moindre à décréter officieusement que la nation a non seulement un droit de contrôle, mais un droit de reprise sur tout organisme devenu essentiel à la vie économique et financière du pays.

Si cette opinion, malgré la conviction inébranlable dont elle est l'objet, n'a pas encore reçu de réalisation officielle, c'est d'abord qu'aux Etats-Unis le gouvernement fédéral ne peut uien sans le concours de chacun des Etats fédérés, et ensuite que les hommes politiques américains apportent toujours la plus grande circonspection dans le vote et l'application des mesures nouvelles. Personne n'a l'esprit plus conservateur qu'un Américain. On notera que, très hardis matériellement, ils sont d'une timidité de pensée rare, due à la médiocrité d'une instruction sommaire, trop peu spéculative, trop hâtée, tendant toujours à l'action. MM. Pierpont Morgan, Rockefeller, Roosevelt, Woodrow Wilson, etc., vivent sur une philosophie un peu courte, sans arrière-pensées et, en somme, plagiée.

Eh bien, pour que des hommes de tempérament aussi calme, de conceptions aussi rassises, nourrissent constamment, avec une unanimité dont on ne peut se faire une idée qu'en lisant les *Parliamentary Reports* du Congrès de Washington et les arrêts de la Cour Suprême, le dessein de faire mettre tous les services d'intérêt national dans la main de l'Etat, il faut qu'ils y soient engagés par un sentiment invincible et par l'évidence des faits.

Les démocraties sont plus absolutistes que les monarchies, car elles croient toujours parler au nom de l'intérêt collectif, qui ignore l'individu, c'est-à-dire les exceptions et les nuances. Attendons-nous, par conséquent, à voir la France, chercher, comme l'Amérique, à nationaliser tous les organes de sa vie économique.

L'escompte, les négociations de Bourse, les émissions, les changes, les prêts sur titres sont devenues des opérations quotidiennes, dont l'arrêt ou le ralentissement tuerait le pays aussi sûrement que le ferait une grève générale rigorusement observée. Laissera-t-on ces opérations qui intéressent 40 millions d'hommes aux mains des douze administrateurs du Crédit Lyonnais ? Douze personnes continueront-elles à légiférer officieusement, à disposer en maîtres absolus de l'épargne d'un peuple entier ? Y aura-t-il désormais deux gouvernements, un gouvernement politique, qui ne pourra rien sur la finance, et un gouvernement financier qui pourra tout sur la politique ?

La nationalisation du Crédit Lyon-

ÉVITEZ CES VALEURS!

*Ou franchement mauvaises,
Ou ultra-majorées,
Ou risquant des moins-values,
Ou courant à l'effondrement,
Ou lancées en marge du Code.*

nais apparaîtra certainement avant peu dans les programmes parlementaires. Laisser ce dangereux instrument de domination à des particuliers serait une faute, et qui nous conduirait à une guerre intestine, pire que celle des trusts américains, car chez un peuple d'intelligence aussi active que le nôtre, les partis avancés tireraient vite de l'apatie du gouvernement des déductions révolutionnaires. Et qui s'opposerait alors à l'opinion publique? Elle n'a jamais été très favorable à ces grands établissements de crédit dont les services sont contestables et l'influence néfaste. Elle sent que, créés par l'intérêt personnel de quelques individus, ils n'ont d'utilité que celle d'un service qui serait beaucoup mieux fait, et à moins de frais, par les employés de l'Etat.

(à suivre).

Une tempête au Barreau

Le récent décret réorganisant le barreau de Tunis a fait couler des flots d'encre, mais ne paraît guère avoir ému l'opinion publique, qui semble s'en désintéresser.

Suivant la propre expression d'un avocat non suspect, M^e Grébaud, ce décret aurait du bon et du mauvais.

Qu'est-ce que cela veut dire? Le décret est-il bon ou est-il mauvais?

En définitive, il nous semble que ce décret n'aurait été pris qu'en vue d'empêcher un de nos amis qui avait la majorité du barreau tout entier, mais non d'une fraction du barreau, de décrocher le bâtonnet.

C'est un décret, disons-le, qui a été pris en dehors de la Résidence générale.

L'Arrestation des FAUX-MALTAIS

Jusqu'à ce jour, nous n'avons pas parlé de cette affaire qui nous paraissait un peu embrouillée suivant les renseignements que nous tenions d'un ami.

Nous laissons à la justice le soin de rechercher le bien-fondé de l'accusation, non toutefois sans trouver étrange le maintien en prison préventive de l'inculpé, mais nous trouvons cependant une petite excuse à cet emprisonnement par le fait que le prévenu n'est pas domicilié en Tunisie.

La semaine dernière, les témoins, craignant de perdre leur nouvelle nationalité, prirent une grande résolution et demandèrent au juge d'instruction d'être compris dans les poursuites, car s'il y avait eu fraude, ils ne pouvaient qu'être complices de l'auteur principal.

C'était raisonnable, aussi leur désir a-t-il été exaucé et de témoins le juge les a immédiatement inculpés et fait diriger à la prison civile en vertu d'un mandat délivré contre eux.

La triste Société des Phosphates Tunisiens

Afin que nul n'en ignore, nous donnerons, dans tous nos numéros, les noms des administrateurs de la triste Société tuniso-italienne des Phosphates Tunisiens, dont plusieurs ne sont que les employés à gages du livournais Donegani, dont toutes les sociétés tunisiennes, créées et montées par ce financier, se sont effondrées lamentablement: Mines de Nebeur, Prospection, Ateliers Bertrand, Antimoine d'Ain-Taya, etc.

Président: Léon MOUGEOT, avocat, sénateur de la Haute-Marne;

Gustavo DONEGANI;

Charles MICHEL, ingénieur civil, conseiller général et maire de Tébbessa;

LE BOURDAIS DES TOUCHES;

Ernest BELLOT;

MAGNO-MAGNI;

A. GALICIER;

J. TÆFLITZ;

CAHEN D'ANVERS. (1)

(1) Ces trois derniers sont peut-être les deux seuls administrateurs possédant réellement des titres.

CROCK-NOTES

La Revue Minière et Métallurgique Nord-Africaine

Paraîtra dans le courant de ce mois le premier numéro de cette importante revue, qui arrive à son heure et sera pu-

blée sous la direction de M. Louis Schiffmacher, rédacteur H. C. de l'Administration départementale algérienne, avec le concours d'un groupe de techniciens et d'ingénieurs des trois pays français nord-africains.

La revue sera mensuelle et tirée sur papier de luxe, illustrée.

Pour la publicité et les abonnements (12 francs par an), s'adresser à M. Louis Schiffmacher, directeur, 1, rue Charles-Deyron, à Souk-Ahras (Algérie).

Les « Bouberrak »

Quelques-uns de nos confrères tunisois ont comparé la famine qui sévit actuellement dans la Régence à la grande famine de 1868. Cette dernière a été beaucoup plus épouvantable. L'insouciance du gouvernement beylical de l'époque n'apportait aucun palliatif à une situation qui était terrible.

Cette année 1868 vit l'apparition des bouberrak. Les vieux Tunisiens se souviennent de ces hordes de fellahs affamés qui s'abattaient en trombe, sans crier gare, chez les paisibles marchands de victuailles quelconques et dévoraient glougloument tout ce qu'ils trouvaient, jusqu'aux denrées crues; ils ne se retiraient qu'après avoir fait boutique rase, laissant les pauvres vendeurs s'arracher les cheveux de désespoir.

Ceux qui eurent le plus à souffrir de ces mangeurs faméliques furent, paraît-il, les marchands de pains en plein air de Bab-Souika et de la Hara, qui voyaient avec terreur, en un clin d'œil, tout leur étalage disparaître dans les gouffres stomachaux de ces monstres dévorants.

Le mot « bouberrak » signifie « celui qui s'accroupit ». On l'a donné à ces gens-là parce qu'ils s'accroupissaient devant les étalages pour tout manger avidement et que rien ne pouvait les faire lever avant que leur terrible fringale fut apaisée.

Ni les objurgations, ni les injures, ni coups de trique ne parvenaient à les faire déguerpir. C'était le cas où jamais de dire que ventre affamé n'a point d'oreilles. Inutile d'ajouter que l'autorité, incapable de remédier à cette navrante misère, n'intervenait jamais et laissait les pauvres diables de marchands se « débrouiller » par leurs propres moyens contre leurs lamentables adversaires.

L'expression « bouberrak » désigne encore aujourd'hui, chez les Arabes, un affamé vorace.

La démolition du vieux Tunis

Notre excellent confrère la Tunisie Industrielle a reproduit, dans un de ses derniers numéros, en l'accompagnant de commentaires favorables, un article de notre secrétaire de la rédaction paru dans la revue parisienne les Archives Israélites et relatif à la nécessité urgente d'opérer des trouées nombreuses dans l'abominable quartier juif de Tunis si on ne veut pas se décider à le raser entièrement. Notre confrère recommande vivement la lecture de cet article à nos concitoyens que les questions d'hygiène et d'assainissement urbains intéressent, et particulièrement à nos édiles, si ces derniers ont réellement à cœur, comme ils le disent, l'embellissement de notre capitale.

Nous ajouterons encore un mot. Au printemps prochain, nous aurons la visite du Président de la République. Il est juste que, dès aujourd'hui — il n'est que temps — l'on prenne toutes les mesures adéquates pour faire de Tunis une ville belle et saine, digne des hôtes illustres qu'elle possède pendant quelques jours et digne surtout d'une administration française qui y fonctionne depuis près de trente-cinq ans.

Dans la Presse

Notre confrère Es-Sabah nous prie de compléter notre information de mardi dernier. Ce journal n'a pas de directeur en titre, mais est dirigé par un Comité de direction, qui a, du reste, apporté diverses améliorations à ce quotidien et lui a donné fort belle allure.

M. Simah Lévy, le talentueux écrivain, est chargé de la rédaction, et les lecteurs apprécient vivement ses articles d'un style vigoureux et sobre.

Nous renouvelons à notre confrère nos meilleurs vœux de prospérité.

La Tunisie administrative

Tel est le titre d'un nouvel ouvrage que va bientôt faire paraître notre ami Paul Lambert, directeur du Republicain, délégué à la Conférence Consultative.

Cet ouvrage est, en quelque sorte, l'annuaire municipal et administratif de la Régence et à ce dernier titre constitue le *cademecum* du fonctionnaire tunisien.

Il sera également très utile aux commerçants, industriels, colons, etc., pour l'envoi de leurs circulaires ou prix-courants, et comme d'autre part il contiendra de la publicité, il permettra à ces industriels et à ces commerçants de faire connaître aux 4.000 fonctionnaires de la Régence leur maison et leurs produits. La publicité contenue dans ce livre sera donc d'un excellent rapport, ce livre étant appelé à se trouver sur la table de tous : fonctionnaires et commerçants.

Mariage

Hier a été célébré, dans le splendide palais de la Société de Secours Matrimoniaux, devant une assistance nombreuse et choisie, le mariage de M. Joseph Attal

de Gafsa, avec la charmante Mlle Ninette Guetta, sœur de M. Jacques Guetta, le chansonnier et bibliophile bien connu.

Nos félicitations et nos vœux aux jeunes époux et à leurs familles.

Passez l'été en Haute-Savoie jusqu'à fin septembre, pays admirable, et vous ne regretterez pas votre séjour en France.

Cure de lait, d'altitude, d'eau minérale. Pensions pour toutes les bourses. Habitants très accueillants. Excursions nombreuses, sur les lacs, sur les glaciers du Mont Blanc ou autres, le Voiron, le Salère, etc., etc.

Passer l'été en Haute-Savoie, c'est reprendre de la santé, des forces, de la vigueur pour affronter sans danger le climat débilitant de l'Afrique du Nord.

Pour finir

Un bohème, n'ayant pas un sou en poche, s'était arrêté, pour tromper sa faim, à la porte d'un cinéma, regardant les grandes affiches bariolées.

Tout-à-coup, il sent une main indiscrète se glisser dans la poche de son pantalon. C'était un apprenti filu qui essayait de lui soustraire un porte-monnaie qui n'existait que dans son imagination.

— Va, va, lui dit le bohème, tu seras bien malin si tu trouves ce soir ce que j'ai cherché inutilement toute la journée.

Administration des Habous

AVIS

Il est donné avis au public que le lundi 22 juin 1914, à neuf heures du matin, il sera procédé, au siège de l'Administration des Habous, 55, rue de l'Eglise, à la location à long terme de deux parcelles de terre connues sous le nom de *Atouche-Es-Seghir* et de *Barnoussa*, sises dans la zone de culture de Sidi-Daoud, banlieue de Tunis, d'une contenance non garantie de 1 hectare 62.

Mise à prix: CENT francs.

Pour plus amples renseignements, s'adresser au bureau des enzels à la Djemaïa.

Tunis, le 12 juin 1914.

Le Président des Habous,
C. SFAR.

Spectacles et Concerts

Casino Municipal de Tunis

(PALMARIUM)

Directeur artistique: Charles Afrigan

Mardi 16 Juin 1914

La Baladeuse

Revue locale en trois actes, de Georges Pondevaux, musique des compositeurs les plus en vogue

arrangée par Henri Magnany, mise en scène de Charles Afrigan, chorégraphie réglée par Bourguin-Brocca's, avec

LES HUIT PARISIENNAISES danseuses du Châtelet de Paris.

Distribution des actes:

1^{er} acte: *Une Salle de Rédaction.*
2^e acte: *L'Institut de Culture Physique.*
3^e acte: *au Clair de la Lune.*

THÉÂTRE ROSSINI

Tous les soirs, grand succès de la Troupe Egyptienne du célèbre Cheik Salama Hagazi.

Un Conseil pratique

Ne recevez jamais un « démarcheur », c'est-à-dire un courtier financier, qu'il soit directeur, sous-directeur ou simple employé de banque.

Econduisez-le sans ménagement, quel qu'il soit.

Adoptez cette règle et observez-la rigoureusement.

Vous vous en trouverez bien et vous n'aurez plus à vous mordre les doigts d'avoir acheté des « Phosphates Tunisiens », des « Anciens établissements Bertrand », des « Prospections des Mines de Nebeur », des « Antimoines d'Ain-Taya » ou des « Sidi-Driss ».

INDUSTRIE FUNÉRAIRE.

FÉLIX FISCHEL

13, route de L'Ariana (en face du Cimetière) TUNIS

Restaurant des Deux-Mondes

CAMILLE, PROPRIÉTAIRE

9, avenue de Carthage - Tunis

Repas à la carte et à prix fixe Pension: 55 francs

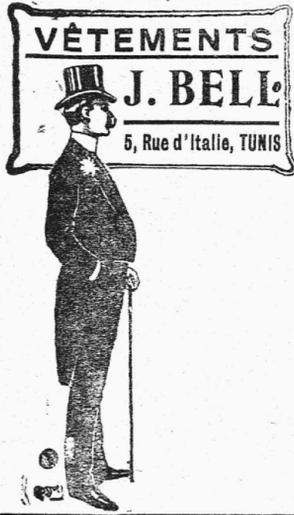
Absinthe Berger

FABRICATION ET QUALITÉ SUPÉRIEURES

SOCIÉTÉ DES PHOSPHATES TUNISIENS

Parts de la Mohamédia.
Salines de Tunisie.
Salins de Tunisie
Société des Minerais Tunisiens Djebel-Kébouch.
Mines de fer de Douéria.
Mines de fer de Nebeur.
Sidi-Driss.

Papeteries de la Régence.
Société des Pâtes d'Alfa.
Mines de Zaghouan.
Mines de Djebel-Mrlah.
Phosphates de Maknassy.
Djebel-Lorbeus.
Nitrates Tunisiens.



Lire:

L'Humanité

Directeur: Jean Jaurès

LES HOMMES DU JOUR

Directeur: Henri Fabre

20, rue Jean-Jacques Rousseau — Paris

LE BONNET ROUGE

Quotidien

16, rue du Croissant — Paris

La Bataille Syndicaliste

Quotidienne

10, boulevard Magenta — Paris

LA RAISON

Journal-Revue

49, boulevard Saint-Michel — Paris

Abonnement: 10 fr. par an.

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djazira, 2
Léon Bloch Fils

Pharmacien de 1^{re} classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérum, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

J. A. Bembaron

9, rue Es-Sadikia — TUNIS

Pianos Pleyel et BOISSELOT

Vente-location à partir de 225 fr. par mois

Locations de Pianos neufs

à 15 francs par mois

Machine à écrire DACTYLE

300 fr. avec facilités de paiement

AVIS

M^{me} Shenllenberg, ex-associée de M. Camille, prévient le public qu'elle a ouvert une Crèmerie ayant pour titre *Au Déjeuner Parisien*, 1, rue d'Angleterre, près de la Gare et de la Poste.

Café au lait, Chocolat, Œufs, Plats du jour. Service très soigné.

Mesdames
HEMAGENE TAILLEUR
Quartier: **Epoques Douleureuses, Irrégularités, Retards, Suppressions.**
Seul produit scientifique adopté par les Hôpitaux de France et de l'étranger. Préparé par TAILLEUR, pharmacien de 1^{re} classe, Professeur à l'École de Médecine, Ex-interne des Hôpitaux de Paris, Officier d'Académie.
La FLEUR des Femmes les Pharmacies de France R. 205
P. 1 mandat à M. Brocheur, exploit. gratuite. Demandez le prospectus à P. TAILLEUR, 12-14, FANTAISIEUX (L. 20-21).

Dépôt principal à Tunis:

Pharmacie FATTACCIOLI, avenue de France, 7

SOURDS

qui n'avez encore pu améliorer votre triste situation et voyez la vue heureuse autour de vous sans l'entendre, hélas! allez en toute confiance voir les appareils ACOUSTICON qui vous rendront l'ouïe 90 fois sur 100, et ont acquis aux Etats-Unis une réputation splendide, grâce à leurs mérites et à leur sincérité.

CATALOGUE SUR DEMANDE A: GENERAL ACOUSTIC COMPANY
6, rue de Hanovre, PARIS

MAISONS RECOMMANDÉES

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et touristes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie, G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. - Téléph. 450.

Au Flamant Rose, M. BLANC, naturaliste, rue Al-Djazira, 16, en face de l'Hôtel de Paris. - Pelleterie, Fourrures. Prix modérés.

Gravure administrative et commerciale. L. BERENGER, 11, rue Al-Djazira. Timbres en caoutchouc. La plus ancienne et la plus importante maison de Tunis.

Grand Dépôt de Poterie, Faïence, Porcelaine, Verrerie, Quincaillerie, Lampisterie. Maison MARTINEZ frères, rue d'Italie, 28, Tunis.

Pavillon Beau-Séjour. Carthage-Station. Restaurant de premier ordre. E. Giraud, propriétaire.

Grand Café-Restaurant-Brasserie de Paris. J. BILLIANT, propriétaire. — Bières Pousset. Champigneules et Spatenbrau.

200 repas par jour. RESTAURANT du ROSBIF. Plats du jour. Repas à la carte et à prix fixe. Avenue Jules Ferry.

Salon de Coiffure, Albert Lévy, 10, rue du Bon-Secours. Spécialité de tresses et nattes. Parfumerie, dentifrices, bimbeloterie, cordes de mandoline et de guitare.

Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais. Travaux typographiques en tous genres et en langues étrangères.

Vient de paraître:

Libérez les Indigènes ou Renoncez aux Colonies

PAR CHARLES DUMAS

député

Eugène Figuière, éditeur, 3, rue Cornuille, Paris. — Prix: 3 fr. 50.

En vente aux bureaux du journal

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

22, rue de Russie — TUNIS

Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

LA PETITE TUNISIE SOCIALISTE

se trouve en France:

à Paris: au kiosque n° 16, boulevard des Capucines, en face du Grand Café (qu'il ne faut pas confondre avec le Café de la Paix);

chez Madame Vauriot, bibliothèque de la gare P.-L.-M. (sous le buffet);

et à l'Office Tunisien, 2, rue Meyerbeer, dans les gares de: Marseille, Toulon, Nice, Monaco, Monte-Carlo, Lyon-Perrache, Avignon, Valence, Dijon, Vichy, La Roche (Yonne), Saint-Germain-des-Fossés, Bellegarde (Ain), Mâcon, Grenoble, Lons-le-Saunier, Bourg, Annemasse, etc.

P.-L.-M.

La Compagnie délivre toute l'année des carnets individuels ou collectifs, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, pour effectuer, à prix réduits, des voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux suivants: 1^{er} Paris-Lyon-Méditerranée, Est, Etat, Midi, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérien, Est-Algérien-Etat (lignes algériennes) Ouest-Algérien, Bône-Guelma, Sfax-Gafsa; 2^o sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation Mixte (Cie Touache), ou par la Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur; 3^o sur les lignes maritimes desservies par la Cie des Messageries maritimes.

Ces voyages, dont les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes, doivent comporter en même temps que des parcours français, soit ses parcours maritimes, et sur les réseaux algériens ou tunisiens, les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres ou comptés pour 300 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués par les paquebots de l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation.

VALIDITÉ. — Les carnets sont valables pendant 90 jours à compter du jour du départ, ce jour non compris, mais ils sont valables 520 jours lorsqu'ils comportent des parcours sur les lignes desservies par la Cie des Messageries maritimes.

Demandes de carnets. — Les demandes de carnets peuvent être adressées aux chefs de toutes les gares des réseaux participants; elles doivent leur parvenir 5 jours au moins avant la date du départ.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Le gérant: J. Giannitrapani.

VINS en Gros - René LAVAU

Avenue de Carthage, 41 - TUNIS

Les MEILLEURS VINS de TUNISIE
Cinq Médailles d'Or Paris
Grand Diplômes d'Honneur Londres
Grand Prix Bruxelles
Hors Concours Roubaix-Tunis
Membre du Jury Gand

SPECIALITÉ
Vins Blancs de TUNISIE
rouge et blanc CARTHAGE
et MUSCAT

Chaux Hydraulique & Ciment

PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléphones : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (tréseau d'Hamman-Lif)

Vins, Eaux-de-vie du Domaine Potinville de F. BERNET

TUNIS - 23, rue d'Italie, 23 - TUNIS

Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Les Placements Exceptionnels

5% net d'impôt, sans courtage
ou commission quelconque, constituant un placement
exceptionnel. C'est le cas du

BON DE CAISSE

qui est délivré chaque jour, 15, rue d'Alger, par la
Banque Franco-Tunisienne de Prêts Immobiliers.

Maison de PYROTECHNIE

Joseph PAGNESSA, artificier

Fournisseur de S. A. le Bey et de la ville de Tunis

Magasin de Vente : 35, Avenue Jules-Ferry - TUNIS

Torches en flux de couleurs pour retraits aux flam-
beaux - Spécialité de signaux pour la Marine,
et les Chemins de fer

Mèches de sureté pour Mines

Fabrique à Borgel, route de La Goulette

TÉLÉPHONE 430

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques
ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, sous-
criptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit cir-
culaires et mandats de voyage payables dans le monde entier.

Dépôts à vue : 2 0/0

Dépôts à échéance fixe (de 2 à 4 ans) : 3 0/0

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition
du public pour la garde des valeurs, bijoux, titres de proprié-
tés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux
déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.

Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs

S'ège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia

Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ

Emission de chèques et de lettres de Crédits - Chan-
ge de Monnaies - Garde de Titres et Objets précieux

Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de
banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme - Capital 75 millions

SUCCURS/ EDETUNIS : Ave nue de France

Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Fon-
cier de France amortissables de 10 à 30 ans.

Opérations de banque. Escomptes Recouvrements.

Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises

Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphi-
ques. Chèques et Lettres de Crédit sur tous pays. Location de
Coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de
fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.

Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

Société anonyme fondée en 1874 au Capital : 500.000.000

Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence

Agence en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts

Escomptes et encaissements d'effets de commerce - Avan-
ces sur marchandises et connaissements - Crédits documen-
taires - Délivrances de chèques sur tous pays - Opérations
de Bourses - Souscriptions sans frais aux émissions - Avan-
ces sur titres - Garde de titres - Encaissements et Escompte
de coupons - Virements télégraphiques - Billets et Lettres
de crédit circulaires - Change de monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France
et de l'Etranger.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR

Rue d'Espagne et rue de Besançon - TUNIS

Liqueurs de premier choix - Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours. Médaille
d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours
Paris 1900.

DANS LE MONDE ENTIER

Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
graissent leurs machines avec les Huiles Minérales
Américaines

VACUUM MOBILOL

Marque "GARGOYLE",
et reconnaissant Tous la supériorité des Lubrifiants fabriqués
par la

"VACUUM OIL COMPANY",

Société anonyme au capital de 2.000.000 de francs
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, rue Saint-Charles - TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

CIE DE NAVIGATION MIXTE

Compagnie Touache - Paquebots-poste ançais
AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie,
la Tunisie, la Sicile, la Tripolitaine et le Maroc.
Transport de passagers, de dépêches et de Marchan-
dises. ARRIVÉE de MARSEILLE tous les dimanches à 9 h.

à MARSEILLE tous les Mercredis à 5 h. 15 matin.
de MARSEILLE tous les vendredis à 4 h. 15 m.
de la COTE TUNISIENNE, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax,
Mehdia, Monastir-Sousse, tous les samedis à 9 h. 30.

DÉPART de TUNIS pour MARSEILLE tous les lundis, à 3 h. s.
de MARSEILLE pour TUNIS, la COTE tunisienne et
TRIPOLI, tous les mercredis à midi.

de TUNIS pour MARSEILLE tous les mercredis 10 h. m.
de MARSEILLE pour Tunis tous les mercredis à midi.
de TUNIS pour la COTE TUNISIENNE (Sousse, Mo-
nastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, tous
les vendredis à 8. soir.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour Sfax,
Djerba, Zarzis et les Bibans et retour par les mêmes escales
(sauf modifications).

La Compagnie accepte avec connaissements directs les mar-
chandises à destination de Toulon, Cannes, Nice et tous les
points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Services réguliers de Tunis sur Alger-Oran-Rouen et Dun-
kerque.

La Compagnie délivre également, à toute époque, des billets
de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence,
à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents Principaux : PÉDELUPÉ FRÈRES.

Compagnie Générale Transatlantique

SERVICES POSTAUX RAPIDES
Arrivées et Départs de la Semaine :

ARRIVÉES
Dimanche à 4 h. du matin, service rapide de Marseille et Bizerte
Mardi à 3 h. du soir, service rapide, de Marseille.

Mercredi, à 5 h. du matin, service rapide de Sfax et Sousse.
Vendredi à 9 h. du matin, service rapide de Malte.
Vendredi à minuit, service, rapide de Marseille.

Samedi à 5 h. 30 du matin, service d'Alger, Bougie, Djidjelli,
Bône, Philippeville, Bône, La Calle, Tabarka et Bizerte.
Samedi à 5 h. 30 du matin, service de Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire, par transbordement à Alger.

DÉPARTS
Dimanche à midi, service direct pour Marsille.
Dimanche à 2 h. du soir, service rapide pour Sfax et Sousse.
Mercredi à midi et demi, serv. rap. pour Bizerte et Marseille.
Mercredi à 4 h. du soir, service rapide pour Malte.

Vendredi à 2 h. du soir, service rapide pour Marseille.
Samedi à 10 h. du matin, service pour Bordeaux, Nantes et
Saint-Nazaire par transbordement.

N.-B. - Un service de et pour Bordeaux, Nantes et Saint-
Nazaire a lieu toutes les 5 semaines.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence de la
Compagnie Générale Transatlantique, 3, rue Es-Sadikia, Tunis.

Chaussures FAURE

solides pour la marche et la campagne

Chaussures FAURE
habillées pour soirées

Chaussures FAURE
Pantoufles élégantes, sabots, galoches, chaussons

Chaussures FAURE
Dames, Messieurs, Fillettes et Garçonnetts

14, rue d'Italie, 14 - TUNIS Succursale à BIZERTE

Restaurant du Japon

C. Fiorini & C. Falorni, propriétaires

7, rue Amilcar, 7 - TUNIS

Service à la Carte. - Repas sur commande. - Vraie Cui-
sine Italienne. - Spécialité de Ravioli et Cassate. - VINS
Fins de la Maison ROUFF de Naples. - Vins de Piémont et
Vins de Chianti.

Donnez votre Publicité à la "Petite Tunisie Socialiste"

R. WALLUT & Cie

(R. WALLUT, G. HOFFMANN, associés)
99, rue de Portugal - TUNIS



Catalogue spécial franco sur demande

VILLA DE L'ARCHET

HOTEL, PENSION DE FAMILLE
à Saint-Cergues (Haute-Savoie)

Chambre & Nourriture comprise, 4,50, 5 et 6 fr. par jour
Cure d'air - Situation agréable, aux pieds des Monts Voirons
Vue splendide. - Beaux Ombrages. - Confort et Cuisine soignée.

Centre d'Excursions
A 8 minutes de chemin de fer d'Annemasse. - A proximité de
Genève, Thonon, Evian, etc. - Chambre noire pour photographie

Conditions spéciales pour Famille
Écrire : PILLONEL, Villa de l'Archet, St-Cergues (Hte Savoie)
ou au journal pour les renseignements

AGENCE DANA

9, rue Es-Sadikia, 9 - TUNIS

Déménagements par cadres et voitures capitonnées à prix
très réduits. - Formalités en douane. - Assurances Maritimes.
- Embarquements et débarquements.

Avances sur marchandises. - Transports pour tous pays à
terrestre. - Garde-meubles assuré. - Billets circulaires. - Bil-
lets facultatifs et billets des Compagnies Maritimes, françaises
et étrangères, correspondants partout.

Emballage de mobiliers. Maison de Confiance
Entrepôts : Avenue de Londres prolongée ; 30, rue de Mont-
pellier et rue du Caire Téléphone 190

L'Aermotor

Moulin à Vent en acier galvanisé

Les plus Hautes Récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements, s'adresser chez :

M. P. LECLERCQ & Co

Avenue de Carthage - TUNIS

Grande Boulangerie-Pâtisserie-Confiserie Anglaise et Viennoise

Wagner & Cie

TUNIS - 24, rue d'Italie - Avenue de Paris, 8

Téléphone 4.49

Pain Français. - Pain de Ménage. - Spécialité de Pain Viennois. - Pain Anglais pour Sand-
wicks. - Brioche et Croissants. - Zwiebacks. - Grissini de Turin. - Nouilles fraîches -
Farines. - Pâtisserie de premier ordre. - Confiserie et Chocolats des premières marques. -
Glaces et Sorbets sur commande. - Fournitures pour Soirées, Baptêmes et Mariages. - Carton-
nages de luxe. - Articles pour Etrangers.

Dépôt exclusif des Produits alimentaires antidiabétiques de la Glutinerie Saint-Louis de Marseille

Service à domicile - Expéditions à l'intérieur

« PRIX SPECIAUX POUR LES HOTELS ET RESTAURANTS »

SUCCURSALE à SOUSSE : Rues du Marché et Villedon.

BATTAGES



BRIQUETTES MERTHYR

Monopole exclusif :

Société Commerciale Tunisienne 31, rue Es-Sadikia

TUNIS

Tunis - Bizerte - Soussse

TUNISIA-PALACE

Hotel de premier ordre TUNIS Hôtel de premier ordre
Lumière électrique 150 CHAMBRES & SALONS Lumière électrique

Le plus bel Hôtel du Littoral Africain - Jardin d'Hiver

Seni Hôtel à Tunis avec Ascenseur Tout confort moderne